

Le Progrès de Lyon : feuille prostituée.

Il ment de façon éhontée et
fait scandaleusement barrage à tout rectificatif.

Infâme manipulation de l'opinion, en guise d'“information” !!

Un article (non signé !) prétend que David Allard, inculpé d'Apologie de Terrorisme, se dirait Anarchiste dans sa Déclaration au Tribunal le 10 février. Absolument faux et, en vérité, insultant. En effet :

- La mention du site « le Parti Masculin » de David, où l'on pourrait se renseigner à ce sujet, est tenue pour taboue par notre journaleux stipendié !
- Le Parti Masculin déclaré anar serait-il donc issu d'une scission de la bande ordurière, à la solde du pouvoir, de *Charlie Hebdo* ?!!
- Le puant scribouillard du *Régrès* (!) de Lyon ignore dédaigneusement les textes du Nouveau Peuple auquel appartient le Parti Masculin, qui tous stigmatisent impitoyablement Stirner-Bakounine et la séquelle des éminences grises de *Charlie-Pourceau*.
- Progressus Pisse-Copie fait montre d'un impénétrable silence calculé quant à l'essentiel de la Déclaration de David : il n'est d'autre terrorisme que celui de l'Occident décadent !

Un an de prison avec sursis pour l'anarchiste de Caluire-et-Cuire

Le Progrès – mercredi 11 février 2015.

Tribunal. Incarcéré depuis le 16 janvier, cet agent de maintenance a été condamné pour apologie du terrorisme sur Internet et pour avoir refusé de se soumettre aux prélèvements ADN lors de sa garde à vue.

Lors de sa garde à vue, David Allard avait refusé de répondre aux questions des policiers considérant l'ensemble de la procédure comme arbitraire. Poursuivi pour apologie de terrorisme, pour cette phrase publiée sur son site internet le 12 janvier au lendemain des attentats de Paris : « Honneur à nos frères musulmans : Saïd et Chérif Kouachi, Amedy Coulibaly ! Vrais héros républicains », il n'avait pas voulu s'exprimer davantage, le 16 janvier dernier, devant le tribunal des comparutions immédiates de Lyon.

La question du fond renvoyée au 10 février, celui qui **se décrit comme un anarchiste** anti-Charlie, bien inséré dans la société, dont le casier judiciaire est vierge, avait été placé en détention. Et hier dans une longue déclaration, Davis Allard [sic !] s'est à nouveau posé en victime devant le tribunal. Estimant qu'il avait été arrêté en raison de ses idées, ce militant « anti impérialiste » et « anti colonialiste » a repris sa thèse d'un « Occident décadent qui entraîne le monde dans la barbarie ». Pour faire court les actes de terrorisme sont « comme des actes de défense face à l'attitude belliqueuse de l'Occident ». Sa pensée n'est « ni d'un grand intérêt, ni d'une grande élaboration », relève l'**expertise psychiatrique** qui conclut à une « attitude provocante, adolescente », mais note que « rien dans ses discours ne dépasse le commentaire ».

« Nous ne pouvons pas balayer d'un revers de main la diffusion de documents sur Internet qui font la promotion de l'innommable. Il faut réprimer ces faits », a appuyé **le procureur** de la République Marc Cimamonti en réclamant un an d'emprisonnement, 2 ou 3 mois ferme, assorti de sursis simple, ainsi que la perte de la citoyenneté.

L'avocat du prévenu a demandé la relaxe soulignant le « noeud de la question de la qualification » estimant qu'« on érige en délit le seul fait de tenir des propos post-factum ». **Le tribunal** a condamné David Allard à un an d'emprisonnement avec sursis et à payer 500 € pour avoir refusé de se soumettre aux prélèvements ADN.

Où le journaleux du G.O.F. a-t-il vu que

DAVID SE DÉCRIT comme anarchiste ?!!